Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 8 Châabane 1447
27 Janvier 2026

N° 11

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **173**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **174**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **176**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **183**
Homologation de résolutions **183**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **184**
Avis aux créanciers **190**
Convocations
Sociétés anonymes **192**
Sociétés à responsabilité limitée **194**
Divers
Avis au public **195**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A **196**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

République tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Registre national des privées

Réf 58/2026

Date : 21/01/2026

- Dénomination sociale: Société communautaire locale Najma

- Type de société : Régionale

- Capital social souscrit : 10 400,00 dinars tunisiens

- Adresse du siège social : Ain Saboun, Wadi El Ramel, Zaghouan

- Activité de la société : Projet agricole intégré

- Durée de la société : 99 ans

- Date de dépôt du projet de statuts : 21 janvier 2026

- Nombre d'actions nominales à souscrire : 16

- Valeur nominale des actions : 650,00 dinars tunisiens

- Etablissement bancaire (succursale régionale) : Société tunisienne de banque

- Période de souscription : du 22 au 30 janvier 2026

- Privilèges prévus par les statuts types : Oui

- Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

- Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

- Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

- Lieu de l'assemblée générale constitutive.

- Liste des fondateurs :

Mahrez Bouazza : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse : Oued Ramal

Abed Razek Jaallah : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse : Oued Ramal

Meher Bouazza : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse : Oued Ramal

Anis ben Ammar : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan, Adresse : Oued Ramal.

2026R00179SODB1

Avis au public

République tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Registre national des privées

Réf 60/2026

Date : 01/01/2026

- Dénomination sociale : Société communautaire locale EJOUD

- Type de société : Locale

- Capital social souscrit : 5000,00 dinars tunisiens

- Adresse du siège social : Zriba Hammam, Zaghouan

- Activité de la société : Projet agricole intégré

- Durée de la société : 99 ans

- Date de dépôt du projet de statuts : 21 janvier 2026

- Nombre d'actions nominales à souscrire : 16

- Valeur nominale des actions : 312,000 dinars tunisiens

- Etablissement bancaire (succursale régionale) : Société tunisienne de banque

- Période de souscription : du 21 janvier 2026 au 5 Février 2026

- Privilèges prévus par les statuts types : Oui

- Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

- Approbation des modalités de répartition des excédents et constitution de l'épargne : Oui

- Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

- Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des fondateurs :

Mohsen Galoul : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zriba, Adresse : Zriba Hammam.

Mahdi Jlassi : Délégation Zaghouan, Gouvernorat Zriba, Adresse : Zriba Hammam.

2026R00181SODB1

Avis au public

République tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Registre national des privées

Réf 73/2026

Date : 23/01/2026

- Dénomination sociale : Société communautaire locale Agriculture RIADA

- Type de société : Locale

- Capital social souscrit : 5000,00 dinars

- Adresse du siège social : AIN Batria Zriba Hammam, Zaghouan

- Activité de la société : Projet agricole intégré

- Durée de la société : 99 ans

- Date de dépôt du projet statuts : 23 janvier 2026

- Nombre d'actions nominales à souscrire : 15

- Valeur nominale des actions : 333,33 dinars tunisiens

- Etablissement bancaire (succursale régionale) : BTS

- Période de souscription : 26 janvier 2026 au 10 Février 2026

- Privilèges prévus par les statuts types : Oui

- Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

- Approbation des modalités répartition des excédents et de constitution l'épargne : Oui

- Convocation de l'assemblée constitutive : Via la plateforme

- Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Ramzi Riahi : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Ain Batria Zriba Zaghouan

Meher Saidi : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Ain Batria Zriba Zaghouan

Saber Tlili : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan; Adresse : Ain Batria Zriba Zaghouan.

2026R00202SODB1

Constitution d'une Société Civile Régionale

Numéro d'immatriculation : 42/2025

Date : 22/01/2026

Dénomination sociale de la société Civile : Société Civile Al MOUZARIOUN

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscrit : 30 000 dinars

Siège social : Al Hammam - Kairouan Sud - Gouvernorat de Kairouan

Activité : Projet Agricole Intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 16/12/2025

Nombre d'actions à souscrire : 60 actions

Valeur nominale des actions : 500 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque de Solidarité Tunisienne - Kairouan

Période de souscription : Du 02/02/2026 au 15/02/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Délégation Kairouan Sud.

Liste des fondateurs :

Fakhri Talbi : Al-Khadra - Kairouan Sud - Kairouan

Raoudha Chamkhi : Al-Khadra - Kairouan Sud - Kairouan

Samir Talbi : Al-Khadra - Kairouan Sud - Kairouan

Ahmed Talbi : Al-Khadra - Kairouan Sud - Kairouan

Chaouki Chamkhi : Al-Hammam Kairouan - Kairouan Sud - Kairouan.

2026S00080SODB1

République Tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Registre National des Sociétés Communautaires (Ahliya)

Bulletin destiné à l'information du public

Réf/N° : 38/2025

Date : 21/01/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale Ksar El Medina

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.00 D

Adresse du siège social : Ksar Ouled Boubaker, Bir Lahmar, Tataouine

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée fixée pour la société : 15 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 15/12/2025

Nombre de parts sociales nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 D

Institution bancaire (Agence régionale) : Attijari Bank de Tunisie - Bir Lahmar

Délai ouvert à la souscription : Du 26/01/2026 au 01/02/2026

Privilèges réservés (statuts types) : Oui

Approbation des conditions d'admission/vote : Oui

Approbation des conditions de distribution/réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive :

Les fondateurs :

Mourad El-Frabi : Délégation Bir Lahmar; gouvernorat Tataouine. Adresse : Ksar Ouled Boubaker Bir Lahmar Tataouine.

Messaoud El- Boubakri : Délégation Bir Lahmar; gouvernorat Tataouine. Adresse : Ksar Ouled Boubaker Bir Lahmar Tataouine.

2026X00103SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

Augmentation de Capital

Société : ROYAL DRINKS SA

Capital social : 24 638 000 DT

Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie

M.F : 1181267P/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : ROYAL DRINKS

Forme juridique : SA

Objet social : Industrie des Eaux Minérales

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 27 novembre 2023 (enregistré à la Recette des Finances

de Siliana Q: n°M055391 ; E : n°23706207) au Registre National des Entreprises le 12/01/2026 sous le n°14136, numéro de certificat 2023171739.

Montant de l'augmentation : 687 000 DT

Nombre d'actions à souscrire : 68 700 actions de 10 dinars chacune intégralement libérées par conversion de créance.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de Mr Abdessatar Werfelli.

2026400248SANB2

Notice d'information au public

Augmentation du capital

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI

SA au capital de 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana Tunis

IU : 0977517D

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2025, enregistré à la Recette des finances de Denden, le 29 décembre 2025 sous le n°M0932272, quittance n°25504728 les actionnaires de la Société Tunisienne de Promotion Des Pôles Immobiliers Et Industriels - STPI - ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 DT en numéraire par l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 DT chacune.

En vertu de l'article 302 du code des sociétés commerciales, il est publié la présente notice avec les indications suivantes concernant la société émettrice et les conditions de l'émission des nouvelles actions :

- Dénomination : la Société Tunisienne De Promotion Des Pôles Immobiliers Et Industriels - STPI-.

- Siège : Immeuble la coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana Tunis

- Forme : Société Anonyme.

- Objet : promotion immobilière

- Durée : 99 années.

- Montant du capital à souscrire : 6.000.000 DT par apports en numéraires à libérer aux trois quarts à la souscription, soit 1.500.000 DT ; la libération du reste de l'augmentation du capital social, soit 4.500.000 DT, sera libéré, en une ou plusieurs fois, sur décision du Conseil d'Administration dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Nombre des actions à souscrire : 60.000 actions.

- Valeur nominale : 100 DT.

- Délai de souscription : 15 Jours.

- Avantage particulier : aucun.

- Conditions d'admission aux Assemblées et droit de vote : Tout actionnaire, inscrit aux registres de la société huit jours avant la date de la réunion, peut y assister. Chaque action donne droit à une voix.

- Affectation des résultats : 05 % réserves légales, le reste est réparti sur décision de l'Assemblée Générale Ordinaire prise à la majorité simple.

- Dépôt des fonds : BTK -Agence Centrale - Compte indisponible n°0000022301176986

- Dépôt du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à l'augmentation du capital : Dépôt au greffe du Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, le 21/01/2026.

2026400253SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302

Du code des sociétés commerciales

TUNISTORIC

Société anonyme

Au capital de 7.110.420 DNT

Siège social : RDC N°2, Résidence El Morjène, avenue Taher Sfar - El Menzah 9A, 1013 Tunis

Identifiant unique : 1800584Y

Montant de l'augmentation du capital social : 500.000 DNT par apport en numéraire.

Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 septembre 2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 décembre 2025 sous le numéro 14122.

Nombre d'actions à souscrire : 33.336 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Nombre de certificats d'investissements à souscrire : 16.664 certificats à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Valeur nominale des actions et certificats d'investissement à émettre : 10 DNT chacun.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les titulaires de certificats de droit de vote peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices s'entendent des produits nets de l'exercice,

déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Les fonds seront verses auprès de la BIAT.

Délai de souscription : Six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2026400259SANB2

Nomination de directrice générale

De La société maghrébine de commercialisation de pneumatiques

«SOMACOP» STIP DISTRIBUTION SA

Siège 14 rue Italie 1000 Tunis

Capital 595.000D

Identifiant unique : 0036025C

En vertu de la réunion de conseil d'administration de la société maghrébine de commercialisation de pneumatiques «SOMACOP STIP DISTRIBUTION» tenu le 29/12/2025 dont le procès-verbal enregistré à la recette des finances rue de la Gare Tunis le 29/12/2025 sous le n°25707015 quittance n°MOM085039; a décidé la nomination de madame Ameni Romdhani nouvelle directrice générale de la société SOMACOP et lui conférer les mêmes pouvoirs accordés à son prédécesseur.

Cet avis a été publié dans le registre national des entreprises le 15/01/2026 Annonce N°13 bulletin n° 20264987.

2026400266SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société COMPTOIRS MAGHREB D'HABILLEMENT SARL

N°2 - 1er étage rue Tarek Ibn Zied Sidi Daoued 2046 La Marsa

Identifiant unique : 1659272/M

Suivant procès verbal en date du 25/03/2025 et enregistré à la recette des finances La Marsa en date du 16/07/2025 sous le n°25704754 quittance n°M99146 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/01/2026. Il a été décidé ce qui suit :

- Autoriser la gérante, Mme Dorra El Hemissi, à vendre l'intégralité de l'immeuble objet du titre foncier n° 3903 Béja au profit de M. Ala Eddine Ghozzi.

- Mandater la gérante, Mme Dorra El Hemissi, pour négocier la vente de ladite parcelle de terrain.

- Charger la gérante, Mme Dorra El Hemissi, de signer l'acte de vente au nom et pour le compte de la société venderesse.

2026400242SRLB2

SOCIETE BAROQUE DE PROMOTION IMMOBILIERE SARL

Identifiant RNE : 1339911Q

Siège social : 58 Avenue Fattouma Bourguiba la Soukra 2036 Ariana

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 02/01/2026 et enregistré à la recette des finances Ariana sous le n°26500190, Quittance n°M003546 en date du 9/01/2026, il a été décidé la réduction du capital social d'un montant d'un million deux cent mille Dinars (1200 000 Dinars) et de le mettre à jour à la somme de cent cinquante Mille Dinars (150000 Dinars) et en vertu duquel l'article 6 et 7 des statuts se trouvent modifiés et il a été décidé de mettre à jour les statuts de la société Baroque de promotion immobilière enregistré à la Recette des finances Ariana sous le N°26700287, quittance n°M005092 en date du 13/01/2026 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 14/01/2026 sous le n°20264597.

2026400244SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 26 décembre 2025 et enregistré à la recette des finances Avenue L'indépendance Bardo Tunis le 02/01/2026 (Reçu n°M003152 enregistrement n°202602130) La Société New way Electronic Son Gérant Monsieur Issa KAROUICHE, Algérien Numéro Carte Résidence (000099639) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Taysir Bent Hamda Ben Mohamed Belkahla (C.I.N n°06444402) exploitée «Tous Types de Commerce» situé au local N°54 Rue Habib Bougatfa Bardo, Tunis, registre de commerce N°B0371532016 avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposées à son adresse du fonds de commerce N°54 Rue Habib Bougatfa Bardo dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 17/01/2026.

2026R00162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé en date du 26 novembre 2025 et enregistré à la recette des finances de Mourouj, Ben Arous le 5/12/2025 Quittance n°M094532 enregistrement n°252025993, Monsieur Abdelghani Elaouni a vendu à Monsieur Mbarek El Mohsen Ben Saïd Ben Ammar la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que local commercial et vente des produits alimentaires divers et produit nettoyage sis 20, rue Benghazi, El Mourouj 3, Ben Arous.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'avocate Imen Abdelmalek à son bureau sis 5 Chouchet Radés, Ben Arous, dans les délais de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Ayant fait l'objet d'une publication aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 14 janvier 2026.

2026R00164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances d'el Mourouj, le 19/01/2026, quittance numéro M006174, numéro d'enregistrement 26200267 Monsieur Bouchoucha Slim a vendu à Monsieur Zaouia Amine, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme café première catégorie, sis au 38 Avenue de Paris, El Mourouj 4. Toutes les oppositions doivent être adressées à l'adresse du fonds de commerce, sis au 38 Avenue de Paris, El Mourouj 4, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 24/01/2026.

2026R00166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes SSP enregistré à la recette des finances de Béja le 15/01/2026 sous le N°26200442 quittance n°M004811, Mme Abid Hana par procuration de son fils MD Dhia Zedini titulaire de la C.I.N n° 14271647 a vendu la totalité du fonds de commerce "café EL MADINA" situé à l'avenue Farhat Hached son registre de commerce 1671691 Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels à M Lotfi Ben Ali Okez, CIN n°02325990. Les oppositions seront entre les mains du vendeur dans les délais de 20 jours à partir de cette annonce au JORT à domicile rue Abou el Kacem bn Naji Béja.

2026R00167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tataouine le 9/01/2026, sous le numéro d'enregistrement 26200171, quittance n°004083M, Mr Aroussi Ben Mohamed Benqaïd, titulaire de la carte d'identité nationale n°05082360, a vendu à Monsieur Hamza ben Ali Essaïdi, titulaire de la carte d'identité nationale n°13531196, l'intégralité du fonds de commerce consistant en une boulangerie de catégorie "A", avec tous ses éléments corporels et incorporels, sise à Cité Ennour, Tataouine.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Publiée au journal Chourouk le 16/01/2026.

2026R00170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance n°M060570 enregistrement n°20202273 le 30/6/2020, Madame Meriem Bent Abdelmajid Mami, CIN n°0646335, a cédé à Madame Lilia Bent Abdelkader Mlika ép Wala, CIN n°06365213 la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Mohamed Ali Hammi Hammamet sous le nom commercial «BUTTER FLY ayant comme objet la vente en détail des parfums et produits esthétiques.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 18/01/2026.

2026R00171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 6-01-2026, enregistré à la recette des finances Av. de France Nabeul le 9/01/2026, sous le N°26200088, Quittance N°M002889, Mr. Fehri Sahraoui, titulaire de la CIN N°05088496, IU : 10066538, a vendu à Mme. Fatma Mansouri, titulaire de la CIN n°03638189, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matériels et morales exploité pour fast-food, sis à Rue Saïda cité A.F.H. Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès du vendeur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «la Presse de Tunisie et Essahafa.tn» en date du 17/01/2026.

2026R00173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté du 7/01/2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 12/01/2026, quittance n°M006438 enregistrement n°26200178, Mr

Mohamed Edriss Elhirech, titulaire de la C.I.N n°06476435 en sa qualité de gérant de la société "STE GROUP EDRISS", Sarl, titulaire de l'identifiant unique auprès du registre national des entreprises n°1809220K, ayant son siège social à Cienville Cité Elwafa Nabeul 8000, a vendu et cédé, la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de vente de matériaux de construction, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à MRADA ET FERJAN SIDI JDIDI Hammamet gouvernorat de Nabeul, à la société «NOUH DE COMMERCE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION ET TRANSPORT DE PRODUITS», Sarl en cours de constitution, MF 1963070C, ayant son siège social à Cité Ennour Rouhia 6150 Siliana.

Toute opposition à cette vente, par tous créanciers, doit être faite dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains du vendeur. Les parties contractantes ont désignés l'élection de domicile pour les éventuelles oppositions auprès de Maître Ramzi Mahmoudi, avocat à la cour d'appel, ayant son office à Immeuble Bechiou 2ème étage bureau n°7 GP n°1 Manaret Hammamet 8056 et ce jusqu'à l'expiration du délai des oppositions légales tels que prévu à l'article 193 du code de commerce.

Cet avis a été publié dans le quotidien «El Sahafa» du 17/01/2026.

2026R00175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté du 19/01/2026, enregistré à la recette des finances avenue France Nabeul le 22/01/2026, quittance n°M006555 enregistrement n°26200250, Mr Mohamed Edriss Elhirech, titulaire de la C.I.N n°06476435 en sa qualité de gérant de la société «STE GROUP EDRISS» Sarl, titulaire de l'identifiant unique auprès du registre national des entreprises n°1809220K, ayant son siège social à CIENVILLE CITE ELWAFA NABEUL 8000, a vendu et céder, la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de vente de matériaux de construction, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à CIENVILLE CITE ELWAFA NABEUL 8000, à la société "STE ARKEN LASSOURD ET ASSOCIES" Sarl, titulaire de l'identifiant unique auprès du registre national des entreprises n°1809220K, ayant son siège social à GP n°1 Hammamet 8050 Nabeul.

Toute opposition à cette vente, par tous créanciers, doit être faite dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains du vendeur. Les parties contractantes ont désignés l'élection de domicile pour les éventuelles oppositions auprès de Maître Ramzi Mahmoudi, avocat à la cour d'appel, ayant son office à Immeuble Bechiou 2ème étage bureau n°7 GP n°1 Manaret Hammamet 8056 et ce jusqu'à l'expiration du délai des oppositions légales tels que prévu à l'article 193 du code de commerce.

Cet avis a été publié dans le quotidien «El Sahafa» du 24/01/2026.

2026R00176FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 8/01/2026 enregistré le 13/01/2026 à la recette des finances Kelibia quittance n°004182 M: enregistrement n°26200148. Mr Mohamed Bensoueih et Farhat Jameli ont cédé à Mme Monia Jameli la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de l'environnement Kelibia. Les oppositions seront reçues chez l'acheteur domicilié chez maître Adel ben Cherifa au 5 rue Taher ben Ammar el Manar 2 Tunis, dans les 20 jours suivant la publication de l'annonce au JORT. Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Sharouk du 16/01/2026.

2026R00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 29/12/2025 enregistré le 31/12/2025 à El Mourouj N°M100556 enregistrement N° 25206484 Zouhour El Mehdi a vendu à Halima El Amdouni le fonds de commerce exploité en "COUTURE ET DECORATION" sis au N°12 Rez-de-chaussée Résidence "HENDA" sise à El Mourouj 5 - Ben Arous. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 16/01/2026.

2026R00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce signé le 24/11/2025 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane Elfehri, Nabeul le 5/12/2025, quittance n°M073301, Enregistrement N°25203599, Mr. Mohamed Jerjir demeurante à cité elwafa, Nabeul, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en vente "Pizza, Crêpe, Sandwich", sis à l'Av. Mohamed Souissi, Dar Chaabane Elfehri Nabeul, à Mr. Mohamed Barakat demeurant à l'Av. 7 Novembre, Dar Chaabane Elfehri Nabeul.

Les éventuelles oppositions seront adressées au domicile du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours a datés de l'insertion du présent avis au journal officiel de République Tunisienne. L'extrait de ce contrat a été publié au journal "Essahafa" le 8/01/2026.

2026R00187FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Nabeul le 18 décembre 2025 sous le numéro M131152, enregistrement n°25207878, les héritiers de la défunte Fatma Moula, titulaire de la carte d'identité nationale n°

06267486, à savoir Abdelmajid Boussaâ, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01819760, agissant en son nom personnel et au nom de ses mandants, lesquels sont : Ines Boussaâ, titulaire de la carte d'identité nationale, n°09887175 Rawaa Boussaâ, titulaire de la carte d'identité nationale, n° 098821103 et Ghassan Boussaâ, titulaire de la carte d'identité nationale n° 14421885, et ce en vertu d'une procuration enregistrée à la Recette des Finances de Nabeul le 10 décembre 2025 sous le numéro M064770, ont vendu au profit de Hamda Sassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09751385, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à Sidi Slimane El Kounia - Nabeul, destiné à la vente de produits de nettoyage et de produits cosmétiques, immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1692420X.

Les oppositions sont reçues auprès du vendeur à son adresse sise rue El Farazdak, Nabeul, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce.

Cette annonce a été publiée dans le journal Essahafa en date du 3 Janvier 2026.

2026R00189FCCC2

Désistement sur des parts d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de désistement du 27/11/2025 enregistré à la recette des finances Teboulba le 23/12/2025 sous n°25203074 Quittance n°M064015, Amal Ben Mehrez Cin 14041182 et Mohamed Hedi Mehrez Cin 14047775 ont renoncés au profit de Mme Hela Ben Ayara Cin 06767575 la totalité de ses parts et droits de propriété sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour l'activité de Quincaillerie générale situé à Rue Mahbouba Soussia Teboulba 5080, les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication.

Publiée au journal Echourouk en date du 7/01/2026.

2026S00074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir sous le numéro 26200428 et quittance n°M06706. Monsieur Ramzi Ben Nouredine Bouhlel demeurant Monastir a cédé à Monsieur Abdelhafidh Ben Ahmed Elachheb, demeurant à Monastir, la totalité du fonds de commerce situé à Monastir rue Salem Bchir (Ghdir El Foul) au centre ville avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites dans la vingtaine des jours qui suivent la parution de cette annonce et déposées auprès de l'acheteur à Sidi Nasr Elgharbia.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 23/01/2026.

2026S00078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 8/01/2026 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax le 14/01/2026 sous le N° de Quittance M005603 enregistrement N°26200243.

Samia Moalla, N° C.I.N 01050468, et Moutiaa Abbess N° C.I.N 08184921 ont vendu à Ramzi Ben Hmaida, N° C.I.N 08803354 la totalité d'un fonds de commerce, sise à l'avenue Sidi Belhassan N°22 et 62 ancienne ville Sfax, destiné à la vente des vêtements. Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce. Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk du 20/01/2026.

2026X00091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé datant du 5/12/2025 enregistré à la recette des finances El Mourouj Ben Arous le 20/01/2026 sous le n°26200281, La STE ELEGANCE DE COMMERCE représentée par son gérant Fahmi Dammak a vendu à La STE Immobilière Bussiness représentée par son gérant Hedi Ben Moallem la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de Prêt à porter en détail sis à l'avenue des martyrs Elmourouj 6 - Ben Arous. Les oppositions doivent être faites au bureau de Mr. Riadh Ben Halima sis à Rue Dag Hammarskjöld imm. Majestic 4ème étage Sfax dans 20 jours de la date de publication de cet avis.

Le présent avis a été publié au journal Assabah du 22/01/2026.

2026X00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 28/11/2025 sous le 25205570 la société Maher ben Tahar ben Ali Maattar, CIN n°01309954, demeurant à la route Soukra, km 2, rue 205 n°6, Sfax, a vendu à Hamdi ben Abderrahmane Saadaoui, CIN n°08192062, demeurant à Impasse Sidi Bouzid n°52, Sakiet Eddaier, Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de bijouterie, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Souk El Fourati, dépendant de la rue Sidi Ali El Karray, n°11, Médina de Sfax. Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 16/01/2026.

2026X00099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 25/12/2025 sous le n°25202834 Madame Hana Boughriou, CIN n° 08825719, demeurant à la Route Teniour Km 2, Impasse El Fendri - Sfax, a vendu à Monsieur Rasem Guidara, CIN n° 11162511, demeurant à l'Avenue Tahar Haddad, Rue El Khansa, Ghihia - Sfax la totalité du fonds de commerce

exploité en tant que boucherie, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route tbolbi Km 4,5 - Chihia - Sfax. Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal Assabeh du 16/01/2026.

2026X00100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Salma Besbes, avocate à Sfax, en date du 24/12/2025 enregistré à la recette des finances Diar Wafa le 6/01/2026 quittance n°M001511, numéro 26200040, la société Feriani Motor, identifiant unique 1751341E vend à Mr Bassem Bouderbela, titulaire de la CIN n°11116361, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Mohamed Trabelsi et avenue d'Algérie Sfax, destiné à la vente et stockage les pièces de rechange des voitures. Toutes les oppositions seront effectuées auprès de la vendeuse la société Feriani Motor par son gérant Mr Mohamed Feriani, qui a élu son domicile à la rue Martyr Mohamed Jemal, Gremda Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT. Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» paru le 13/01/2026.

2026X00102FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances sbeitla le 19 janvier 2026 sous n° de quittance M006567, monsieur Hatem Ben Abess Ben Hssan Elhleli titulaire de la carte d'identité n°08574735, a fait donation à son frère monsieur Akrem Ben Abbess ben Hssan Ehleli titulaire de la carte d'identité nationale n°09089741 totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité à titre de commerce de denrée alimentaire tel que détaillé dans les registres des commerces spécialisés sis à la rue Taieb el Mhiri Sbeitla Kasserine 1250.

Toutes les oppositions relatives au fonds de commerce devront être reçues entre les mains du donataire, dans un délai de vingt «20» jours à compter de la date de publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux le «Quotidien» et «Achourouk» le 23/01/2026.

2026X00104FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte de donation rédigé le 20/08/2025 par notaires Emna Kadhem Alammari et Chamsseddine Barouta enregistré à cité de direction sous 16/144 au registre des actes sous le n° 134/135.

Mme Kaouther Kebsi titulaire de la CIN n°04754458 a fait donation à son fils Mr Moez Moumen titulaire de la CIN n°04831102, tout le fonds de commerce situé à 11 rue el Hijez Belvédère 1002 avec tous ses éléments incorporels destiné pour un restaurant faste Food et un café.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Essabah le 23/01/2026.

2026400258FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/01/2026, signé légalisé le 15 Janvier 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Boumhel en date du 15 Janvier 2026, sous le n°26200173, Quittance n°M005927, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, La Charguia II - 2035 Tunis Carthage, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed Cherif, a cédé à la Société SELECT SPORT, société à responsabilité limitée au capital social de 300.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°05140770, dont le siège social est sis à l'Avenue de Carthage numéro 2, Tunis, représentée par son gérant Monsieur Faouzi Ghoumir, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de lingerie Féminine exploité sous l'enseigne «WOMEN SECRET» dans le local «BTR16» du centre commercial «AZUR CITY» sis au bord, de l'autoroute A1 et de l'Oued Meliane Délégation de Boumhel, Gouvernorat de Ben Arous d'une superficie approximative totale de 123,5 m² la vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire la Société SELECT SPORT dans le local commercial BTR 16 du centre commercial AZUR CITY sis au bord, de l'autoroute Al et de l'Oued Meliane Délégation de Boumhel, Gouvernorat de Ben Arous, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 23 Janvier 2026.

2026400260FCCC2

Acte de désistement et de cession des droits de propriété d'un fonds de commerce d'une pharmacie

Pharmacie sis à : rue Louis Braille n°92, Cité El Khadra, Tunis

Identifiant unique : 1626444 K

En vertu d'un acte de renonciation daté du 16 janvier 2026, rédigé par

Maître Hatem Habchi, avocat près la Cour de cassation, et enregistré auprès de la recette des finances de Charguia le 21/01/2026 sous le numéro d'enregistrement 26700777 et le numéro de quittance M013250, les héritiers, à savoir : Monsieur Nadhem Kolsi, Madame Amel bint Ahmed Kolsi, Madame Mahla bint Ahmed Kolsi et Madame Rakia bint Ahmed Kolsi, ont déclaré renoncer de manière définitive et irrévocable à l'ensemble de leurs droits moraux et matériels sur le fonds de commerce et procéder à la propriété de tout leurs parts dans la pharmacie dudit fonds de commerce consistant en une pharmacie sise à la rue Louis Braille n°92, Cité El Khadra, Tunis, identifiée au Registre National des Entreprises sous le identifiant unique 1626444K, au profit de Monsieur Mehdi ben Imed Kolsi, qui est devenu l'unique propriétaire de plein droit propriétaire dudit fonds de commerce, et ce sans aucune condition ni réserve, avec décharge totale et définitive de toute réclamation ultérieure.

Et ce dans le cadre d'un acte de partage des lots successoraux des héritiers de Khadija Kamoun et Imed Kolsi, enregistré auprès de la recette des finances de Charguia le 21 janvier 2026 sous le numéro d'enregistrement 26100780 et le numéro de quittance M013263.

Cette annonce a été publiée en langues arabe et française dans les journaux Assabah et La Presse en date du 24 janvier 2026.

2026400261FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre) établi en date du 30/7/2025, enregistré à la recette des finances Mégrine le 14/10/2025, quittance n°M086612, sous le numéro 25307790, Monsieur Ilyes Ben Omar Fadhel a loué à la société Olivina by Ben Amara, représentée et gérée par Monsieur Mohamed Slim Ben Amara, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 99 Avenue Habib Bourguiba, Mégrine, dont l'exploitation consiste en :

VENTE EN GROS ET AU DETAIL DES PRODUITS DIVERS ET COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE.

Toutes les objections seront reçues au plus tard vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 23/01/2026.

2026R00163FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce en date du 19 février 2025 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse en date du 18/3/2025 quittance N°M36297, Mme ben Massouda Chaima titulaire de la carte d'identité nationale N°12800695, fait location du local à Mr Bessadok Afif MF : 1955451 Q, de l'ensemble du fonds de commerce constitué pour la vente des articles de décoration sis au rez-de-chaussée imm. A oued el Ksiba Hammem Sousse Gouvernorat de Sousse.

Les oppositions sont reçues dans les délais légaux à l'adresse du magasin susmentionné.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/01/2026.

2026S00072FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p du 10/01/2026, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des contrats des sociétés de Sousse, le 13/01/2026, quittance Numéro M000127, Ines Ben Mohamed Achour titulaire de la CIN n°08483148, sise à Bouhsina Sousse, a loué à la société BOCADILO, société en cours de constitution au nom de son premier mandataire Amir Skandrani titulaire de la CIN n°09334140, sis à la rue Ali Douaji, et au nom de son deuxième mandataire Mohamed Dorboz titulaire de la CIN n°12815021, sis à Khezama ouest Sousse, la totalité du fonds de commerce revenant exploité de commerce pour un restaurant) situé à rue Khezama est, Sousse.

La location du dit fonds de commerce a été publié au journal le Quotidien du 21/01/2026.

2026S00077FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à l'acte sous seing privé conclu le 9/01/2026 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/01/2026 sous n°M005373 et sous le n° d'enregistrement 26300314 selon lequel Mr Mahmoud ELBHOURI titulaire de la carte d'identité n°04006287 a loué tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels exploité comme café echraka Monastir à Mr Mohamed Chniti titulaire de la carte d'identité n°08579920 résident à Monastir avec un délai de vingt jours pour faire les oppositions au lieu de locataire situé à immeuble echraka Monastir.

2026S00079FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 9/01/2026, enregistré à la recette des finances de Jerba le 14/01/2026, quittance n°M005886, enregistrement n°26300194, Mr Adel GUECHAI, demeurant à Guechain Jerba a loué à Mr Charef Eddine Ben Yedder, demeurant à Robana Jerba, le fonds de commerce d'un café, sis à El Mey Jerba route Robana pour une durée de deux années non renouvelables allant de 10/01/2026 jusqu'au 9/01/2028.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 17/01/2026.

2026400241FCCC3

Location gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 12/01/2026 quittance n°2280 sous le n°26300138, société ELMAZRAA SA sis à société poulina rue principale n°1 km 12 Ezzahra, loue la totalité du fonds de commerce sis au n°42 Avenue Palestine Lafayette Tunis, en activité de vente des volailles et alimentation générale, à la société H M VOLAILLES Suarl en cours de constitution représentée par son gérant Mr HAFEDH HAMDI pour une durée de 3 mois du 01/01/2026 au 31/3/2026.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 23/01/2026.

2026400245FCCC3

Location gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 13/01/2026 quittance n°m009302 sous le n°26300415, société ELMAZRAA SA sis à la société poulina rue principale n°1 km 12 Ezzahra, loue la totalité du fonds de commerce sis à Louis Braille cité Elkhadhra Tunis, en activité de vente des volailles et alimentation générale, à la société M B VOLAILLES Suarl en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mohamed Abid pour une durée de 3 mois du 01/01/2026 au 31/3/2026.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 23/01/2026.

2026400246FCCC3

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 7/5/2025 quittance n°M014147, Enregistrement n°25900362 La société «La Paix» immatriculée au RNE sous l'Identifiant Unique n°0035743Y a donné en Gérance libre à M. Salim CHAMKHI (CIN n°06473737) demeurant à Cité Sidi Ali Bir Bouragba Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au local n°BD14 sis à la médina mediterranea à Yasmine Hammamet, destinée à l'activité «Vente Sportswear», et ce pour une année renouvelable du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Conformément à l'article 231 CC, un extrait du contrat a été publié au JORT et aux deux quotidiens Essabeh et Le Temps en date du 24/01/2026.

2026400250FCCC3

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 16/01/2026 quittance n°M002787 Enregistrement n°26300048 la société «La Paix» (Identifiant Unique RNE n° 0035743Y) a donné en Gérance libre à M. Habib Aouichaoui (CIN n°06433829) demeurant à Kharrouba Manaret Hammamet Nabeul, une partie du fonds de commerce sise à Hôtel Solaria Yasmine Hammamet, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée aux locaux n°7 et 8 sises à l'Hôtel Solaria à Yasmine Hammamet, destinée à l'activité «Vente Sportswear et jebba» du 01/01/2025 au 31/10/2026.

Conformément à l'article 231 CC, un extrait du contrat a été publié au JORT et aux deux quotidiens Essabeh et Le Temps en date du 24/01/2026.

2026400251FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location signé le 10/12/2024 et enregistré à la recette des Finances TEJEROUIN en date du 12/12/2024 portant le numéro MO34318 et ayant pour numéro d'enregistrement 24301275, Aïmal Boughrara, titulaire de C.I.N N°00137253 pour elle-même et pour sa fille mineure Arij Tounsi, et Mebrouka Mnai, titulaire de C.I.N N°08010826 pour elle-même et pour ses fils Mahrez Tounsi et Farah Tounsi, ont loué à la société High Square, ayant pour matricule fiscal N°1941505 représentée par sa représentante légale Afaf Samaali, sise au 44 rue Tayeb Mehiri, Tajerouine, de nationalité tunisienne, titulaire de la c.i.n N°13605241, l'ensemble du fonds de commerce ayant pour activité «salon de thé» exploité dans le local situé à la rue Habib Bourguiba à Tajerouine, moyennant un loyer mensuel fixé à mille trois cent cinquante dinars (1350 DT). Le contrat a été publié dans les journaux quotidiens Echourouk et le Quotidien publiés le 13/01/2026.

2026400254FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/01/2025, enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi en date du 14/01/2026, sous le N° de quittance M003649 et N° d'enregistrement 26300179, Mr Messaoud Ben Ali Ben Sassi Ben Madhkour a loué à Mr. Mohamed Ben Faouzi Ben Mohamed Ayadi, tout le Fonds de Commerce, de Gélatrie & pâtisserie situé au 9 Avenue de Carthage Tunis, pour une durée d'une année, renouvelable, à compter du 01 Novembre 2025 jusqu'au 31 octobre 2026.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 24/01/2026.

2026400265FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne d'onco-urologie

Adresse de l'association : 50 avenue de l'ère nouvelle, Ennaser Médical, 4ème étage, bureau numéro 4, 2037 Ariana.

Objectifs de l'association :

1- Collaboration avec les associations scientifiques en relation avec cette spécialité dans le but de travailler en coordination entre ces associations selon les recommandations scientifiques et les règles éthiques.

2- Promotion de la recherche médicale en onco-urologie en collaboration avec les instances concernées

Par le bureau fondateur de l'association Tunisienne d'onco-urologie.

Président : Mr Mohsen Ayed

Secrétaire général : Mr Marouene Chakroun

Trésorière : Mme Zeineb Naimi.

2026R00172APSF1

Syndicat des copropriétaires du complex Mharza Centre

Route Mharza Km 3 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du complexe Mharza Centre, enregistré le 21 février 2025 à la recette des finances le 15 mai 2025, sous le n°25802775 quittance n°M046514 le syndicat des copropriétaires du complexe Mharza Centre est constitué, situé à la route Mharza Km 3 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Anis Abdelkefi : Président du syndicat.

- Société TEJA CITY par son représentant légal Mr Karim Achich : Trésorier

- Mr Mohamed Slim Mhiri : Membre

Le syndicat des copropriétaires complexe Mharza Centre entame ses travaux officiellement à partir de, la date de son constitution.

2026X00094APSF1

Syndicat des copropriétaires du Immeuble ESSIA

Route Taniour Km3 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'Immeuble ESSIA, enregistré le 02 Mars 2025 à la recette des finances le 15 Avril 2025, sous le n°25801574, quittance n°M0464211 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble ESSIA est constitué, situé à la route Taniour Km 3 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Fatma Charfi : Président du syndicat.

- Mme Yesmine Charfi : Membre

Le syndicat des copropriétaires Immeuble ESSIA entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X00095APSF1

Syndicat des copropriétaires du Immeuble AL WOUROUD

Route Aéroport Km2 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'Immeuble AL WOUROUD, enregistré le 21 Août 2025 à la recette des finances le 19 Septembre 2025, sous le n°25805338, quittance n°M082373 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble AL WOUROUD est constitué, situé à la route Aéroport Km 2 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Leila Jalleli : Présidente du syndicat.

Le syndicat des copropriétaires Immeuble AL WOUROUD entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X00096APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de Tunis Sud Medical Center sis au GP1 Ben Arous

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic des copropriétaires du Tunis Sud Medical Center sis au GP1 Ben Arous daté du 19 Novembre 2025 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Mégrine sous le numéro 25709693 en date du 11 décembre 2025 et sous numéro de reçu M100178 et où sont élus Mmes Kalthoum Kozdoghli présidente du syndic et Naela Hafsia trésorière du syndic et Doha Essafi secrétaire générale et Mrs Akram Ouni et Arbi Chiek comme membres du syndic.

2026400231APSF1

Homologation de résolutions

Dissolution de l'association

Association sportive de l'Electricité et du Gaz d'El Mourouj

Identifiant unique : 1549223Q

Spécialité : Mini-Football

Adresse : Magasin Naasen, Appartenant à la société tunisienne d'électricité et de gaz, El Mourouj VI

Conformément au procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 17/11/2025, enregistré auprès du bureau des impôts d'El Mourouj le 5/12/2025 sous le numéro 25706008, reçu numéro M094731, il a été décidé de dissoudre l'association et de nommer son président. Mr Mohamed Machat, pour la liquider.

2026R00180APSF2

Election d'un nouveau bureau du syndic de la résidence

Caravelle sise à l'arrondissement les Hirondelles jardins de Carthage

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Caravelle sis à l'arrondissement les Hirondelles

jardins de Carthage daté du 15 Novembre 2025 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances d'El Kram sous le numéro 25710603 en date du 27 novembre 2025 et sous numéro de reçu M130102 et où sont élus Mrs Amor Akrout président, Walid Dachraoui trésorier, Karim Loueti Secrétaire général, Ainsi que Mme Nourhen Cherif comme membre du comité.

2026400240APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire :

La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie :

Lotfi Ben Mohamed Chaanbi, ayant la nationalité tunisienne, gérant de société, titulaire de la carte d'identité n°00588979, domicilié à la rue Ali Riahi, Ben Arous (en sa qualité de caution à la société d'entretien et de réparation automobiles "SER AUTO" en la personne de son représentant juridique).

3/ L'avocat chargé de la poursuite :

Maître Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Avenue de la République - Grombalia Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de vente est une parcelle de terrain, objet de titre foncier n°557474 Nabeul, dénommé "DAR EL-HANA", composé de la parcelle n°41 d'une superficie de 410 m², située à Machy Akhat Slimen, délégation appartenant à Nabeul. Il est limité au nord (jawfan) par un bien immobilier constitué d'une maison appartenant à autrui, à l'est par un bien également appartenant à autrui consistant en un terrain vierge constructible, au sud par un chemin, et à l'ouest par un immeuble appartenant à autrui composé d'une maison. Sur ce terrain est construit une maison luxueuse de trois niveaux : rez-de-chaussée, premier étage et sous-sol, entourée d'un jardin à l'est et au nord, et d'une allée dallée en marbre à l'ouest et à l'avant (Grès à la masse). La surface totale couverte de la maison après mesure est de 186 m², détaillée comme suit : 42 m² pour le rez-de-chaussée et 142 m² pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage. Le sol est en marbre, les murs extérieurs en briques doubles et les murs intérieurs en briques de 15 cm d'épaisseur, avec des colonnes en béton et du marbre, le plafond est équipé de plâtre. Le rez-de-chaussée se compose d'un salon luxueux, de deux petites chambres à coucher, d'une grande chambre à coucher (suite), d'une salle de bain et d'un escalier menant à un entrepôt situé à l'ouest. Le premier étage est constitué d'une grande pièce et une terrasse. Les portes sont en bois de qualité supérieure et les fenêtres en aluminium. Et la maison est carrelée de marbre de qualité supérieure à tous ses étages.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Huit cents quatre-vingt mille six cents quatre vingt Dinars (880 680dt 000) en plus de frais et des honoraires fixées.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le lundi correspondant au vingt trois février deux mille vingt six (23-02-2026) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026R00165VEPA1

Vente aux enchères publiques de part indivise d'un immeuble immatriculé

Office Maître Chouikhi Fathia - Avocat à Médenine

Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine

Tél. 75 648 400

Le créancier saisissant : Wifak International Bank (ex Société el Wifack leasing), en la personne de son représentant légal président, société anonyme inscrite au registre de commerce sous le numéro B134782002 au tribunal de 1ère instance de Médenine dont le siège social sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine 4100 ayant élu adresse prés son avocat Maître Fathia Chouikhi avocat à Médenine sis Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine, en sa qualité de créancier.

Le Débiteur saisi : 1/ Société Ceram Bâtiment SOCEBAT en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B2183122014 au tribunal de 1ère instance de Tataouine, matricule fiscal 1346651 G, dont le siège sis à l'avenue Hay El Ber 3200 Tataouine, en sa qualité de créancier d'origine.

2/ Aymen ben Mohamed Habib ben Mohamed Abderrahman, ouvrier, demeurant à avenue Amor Douday - Tataouine, en sa qualité de garant foncier.

Avocat saisissant : Maître Fathia Chouikhi - Avocat près la cour de cassation - sis à Immeuble Korchid Centre - 4 à étage - Médenine / Tél.75.648.400.

Immeuble objet de vente : Part indivise du terrain objet de titre foncier n°11873 Tataouine dénommé HEDI situé à la région Gordab. Délégation Ghomrassen, gouvernorat Tataouine dont la superficie totale est estimée de 53422 m m, sa partition générale 53422 parties, nombre des pièces 01, Numéro de pièce 91, (inscrite le 18/01/2018 Tataouine vol/n°61) situé à environ 300 m de la route régionale n°121 reliant Ghomrassen et Tataouine du coté droite vers Ghomrassen et à environ 500m du village Horrya et du 07 k de du centre ville de Ghomrassen, région gordab délégation Ghomrassen, gouvernorat Tataouine. Le terrain consiste en une part indivise non couverte par une construction difficile à être limité et précise de l'ensemble du titre foncier n°11873 Tataouine et sera défini comme suit : Le bien consiste en un terrain nu d'une superficie de 800 m² relevant du titre foncier n°11873 Tataouine dont la propriété a été acquise par achat auprès d'el Hadi ben Amor al Amayri et ce en vertu d'un acte notarié établi par deux notaires Ali ben Mansour et Béchir Abdel Kader le 27/09/2017 enregistré le 12/01/2018. Le bien est soumis avec toutes ses caractéristiques techniques du titre foncier n°11873 Tataouine notamment ; Terrain nu dont la façade donne directement sur la route régionale n°121 reliant Tataouine à Ghomrassen. Terrain non inclus dans le plan d'aménagement urbain de la zone urbaine. Bien situé dans une zone disposant des équipements nécessaires eau potable, réseau électriques, téléphone.

Prix d'ouverture : Quarante mille dinars, et selon l'estimation de l'expert Khorchani Houda daté 2/01/2025 et en vertu de l'ordonnance sur requête n°33552 rendu par le Tribunal de Première Instance de TATAOUINE, avec les frais désignés par le Tribunal.

Date et lieu de vente : Le lundi 23/02/2026 à partir de 9h et suivante devant la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de première Instance de Tataouine.

Visite de l'Immobilier : Tous les jours de la semaine pendant les horaires du travail.

Pour consulter le Cahier de Charges, vous pouvez le demander soit auprès du Greffe du Tribunal ou au bureau de l'avocat chargé d'effectuer les poursuites.

Pour participer à l'enchère, l'enchérisseur devait assurer le 1/3 du prix d'ouverture ou présenter un chèque avec provision.

Les Ressortissants Etrangers ne peuvent participer à l'enchère qu'après l'obtention d'une autorisation délivrée par Mr. Le gouverneur.

2026R00169VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une licitation

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40 %)

Cabinet Maître Karima Mamou

Avocate à la cour de cassation

Rue 20 Mars Hammamet

Licitant :

1- Héritiers Sadok Ben Abdessalem Massoud : sa veuve Khadija Massoud, ses fils Adel, Abdessalem, Hatem, Yassir et Douha Massoud, demeurant à l'Avenue Taeib Azzabi Hammamet.

2- Héritiers Sadok Ben Sadok Massoud : sa veuve Awicha Bent Jamil Ben El Hajj Salah, ses fils Walid, Mohamed AMIN, Khaled, Bilel Massoued, demeurant à l'Avenue Hedi Wali Hammamet.

3- Fadhila bent Mohamed Massoud

4- Moncef ben Mohamed Massoud

5- Fawzia bent Mohamed Massoud

6- Ratiba bent Fraj Massoud

7- Abdelkader Bchiri.

Demeurant à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

Partie Requise :

1- Héritiers Salah Massoud : ses fils Mohamed Ali, Amna, Radhia, Samia, Riadh, Sami, Lamia et Galeb Massoued, demeurant à la Rue Tarek Ibn Zied Hammamet.

2- Héritiers Ali Ben Mohamed Massoued : sa veuve Najet Bent Abdessalem Souissi, ses filles Baya, Chiraz, Imen, Ikbal, Hajer Massoud, demeurant à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

3- Chedly Ben Mohamed Massoud, demeurant à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

4- Héritiers Hamda Ben Fraj Massoud : sa veuve Samira Jabnoun, ses fils Najeh, Fraj, Hana, Foued et Mouna Massoud, ses descendants de sa fille Sana : Ahmed, Iyed fils de Karim Ben Ahmed Ben Nasr, demeurant à l'Avenue Taeib Azzabi Hammamet.

5- Noureddine Ben Fraj Massoud, demeurant à l'Avenue Taeib Azzabi Hammamet.

Avocat poursuivant :

Maître Karima Mamou avocate à la cour de cassation, Rue 20 Mars Hammamet ;

M.F : 729908/J

Immeuble objet de la liquidation (suivant l'expertise établi par l'expert Monsieur Nazih Ben Karaa) :

Il s'agit d'un ancien logement d'habitation de type arabe édifié sur un terrain situé à ... non titré, et occupé par son propriétaire.

Localisation :

Il est situé dans une rue débouchant sur l'avenue Omar El Massoud, perpendiculaire à la rue Salem Hawala donnant sur la rue du docteur Taleb El Mahiri au quartier El Qadada.

Limites :

Il est délimité d'un côté par une ruelle, d'un autre par la rue principale, d'un troisième côté par des propriétés appartenant à autrui.

Superficie :

La superficie totale de l'immeuble est de 225 m², dont 135 m² couverts.

Composition :

Le bien comporte 7 pièces, une cuisine, 2 salles d'eau, une cour partiellement couverte et un espace extérieur non couvert.

La maison est construite en pierres anciennes avec un toit traditionnel en voûtes. Le sol est revêtu d'un carrelage. Les portes et fenêtres sont en bois.

Adresse :

Rue Amar El Massoud, débouchant sur la rue Salem Hawala, donnant sur la rue du docteur Taieb El Mahiri, quartier EL Qadada.

Mise à prix :

100.800.000 dinars (Cent mille huit cent dinars) après rabat de la mise à prix de 40 %, à laquelle s'ajoutent les honoraires de l'huissier et les frais légaux qui seront annoncés lors de l'audience.

Date et lieu de la licitation :

La vente aura lieu le lundi vingt trois février deux milles vingt six (23/02/2026) à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures (9h) du matin.

Visite de l'immeuble mis à la vente :

Tous les jours.

Observations :

1) Pour participer à la licitation, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tout participant doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix et se faire représenter par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia ou cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

Cahier des charges : toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement soit au greffe du tribunal soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026R00174VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts dans l'indivision

Cabinet Maître Kesraoui Mohamed Salah

Avocat près la cour de cassation

1, rue Hannibal 2ème étage 2040 - Radés

Tél. : 216 - 71 444 701

M.F : 723610/R/P/A/000

Le saisissant : L'Union Bancaire pour le Commerce et L'Industrie, Société anonyme représentée par son PDG identifiant unique 002707P demeurant en son siège social sis à Tunis 139, Avenue de la Liberté et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Mohamed Salah Kesraoui Avocat prés la cour de cassation 1 rue Hannibal Radés.

Le saisi : Monsieur Monji Ben Abdallah Ben Gharbia, demeurant à Meznine Bir Drasen Beni Khalled Nabeul.

Désignation de l'immeuble saisi : Les (5710/21420) parts indivises revenants à Monsieur Monji Ben Gharbia dans la propriété objet de titre foncier 622351 Nabeul dénommé "Abir".

Les parts indivises représentent un terrain nu sis à Bir Drasen Beni Khalled Nabeul.

Supports juridiques : Contrat de crédit enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben le 23/12/2013 quittance n°M29738 sous le numéro 13601185 (déposé à Nabeul le 20/01/2014 Volume 2/14 n°203).

Contrat de crédit enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben le 22/6/2015 quittance n°M22792 sous le numéro 15600770 (déposé à Nabeul le 23/6/2015 Volume 2/15 n°2716). Sommation valant saisie immobilière faite par Maître Kamel Bkakri le 24/11/2025 sous le n°15871 et inscrite à la conservation foncière le 4/12/2025 (Volume 2/25 n°3410).

Charges : *Inscription d'une sûreté garantissant une créance dans les limites de 20000 DT et inscrite sur les parts indivises revenant à Mr Monji Ben Gharbia le 27/9/2011 volume 2/11 n°4112

* Inscription d'une sûreté garantissant une créance dans les limites de 10000 DT et inscrite sur les parts indivises revenant à Mr Monji Ben Gharbia le 27/9/2011 volume 2/11 n°4113

* Inscription d'une sûreté garantissant une créance dans les limites de 40000 DT et inscrite sur les parts indivises revenant à Mr Monji Ben Gharbia le 20/01/2014 volume 2/14 n°203

* Inscription d'une sûreté garantissant une créance dans les limites de 15000 DT et inscrite sur les parts indivis revenant à Mr Monji Ben Gharbia le 23/6/2015 volume 2/15 n°2716.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises saisies est fixée à soixante dix mille et onze dinars 968 millimes (70.011, 968) selon le rapport de l'expert Boubaker Mankaai désigné par ordonnance sur requête émis par Mr le Président de Tribunal de première instance de Grombalia n°79783 du 26/11/2024.

Date et lieu de l'enchère : Le lundi 02 mars 2026 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9h.

Visite des parts objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Observation : Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur de Nabeul pour participer à l'adjudication.

2026R00182VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au

registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Lotfi Chammem (débiteur principale), commerçant, résident au n°4 rue 4518 cité Ezzouhour, titulaire de CIN n°04708706 et Mr Sofien Ben Mansour (caution réelle solidaire), fonctionnaire, résident au n°15 rue Ibn Hazm Landolsi Sidi Hssin Sijoumi, titulaire de CIN n°04729021, Mr Hanen Mejri (propriétaire du bien en fonction du régime de communauté des biens), résident au n°15 rue Ibn Hazm Landolsi Sidi Hssin Sijoumi, titulaire de CIN n°07448683.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig

Propriété saisie : Il s'agit de 350 parts indivises de la totalité de 76960 parts objet du titre foncier n°9741 Ben Arous dénommé «houssainia» qui se situe au domaine agricole Bouhamed qui se situe au sud ouest de la Tunisie et à l'ouest de Mhamdia Ben Arous, il s'agit d'un terrain agricole clôturé par une palissade de 2.5 m de hauteur on y accède par un passage, le terrain est inclus parmi d'autres propriétés dont certaines sont plantées en oliviers et d'autres exploitées par différentes cultures.

Mise à prix : 35.700.000 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 26/02/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R00190VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le lundi 02/03/2026 à 9 H et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Ayad Ben Al Maawi Khedr, travailleur à l'étranger, domicilié de l'avenue el Bachir Sfar Mahdia.

Débiteur saisi : Ahmed ben al Sadok Makhlouf, travailleur journalier, domicilié au n°41 rue al Zquena ezzehra Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Salah Ben Massoud, avocat, auprès de la cour de cassation sis à la rue Sassi Rjab Imm Abbes Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : Il s'agit de la totalité d'une parcelle de terre nue sise à la rue zguena ezzehra Mahdia sur laquelle était bâtie une construction déjà démolie d'une superficie d'à peu près 150 mètres carrés limitée au Sud par une impasse à l'Est par la demeure des héritiers du feu Mohamed Makhlouf au Nord par la vieille demeure d'un voisin et à l'Ouest par une construction de deux étages appartenant à Hassen et Hédi Makhlouf.

Mise à prix : Quarante neuf mille dinars (49.000.000 d) selon l'évaluation de l'expert Adel Belhaj Khalifa du 10/11/2025 sur ordonnance sur requête du président de 1ère instance de Mahdia sous le n°6430/2025 du 3/11/2025.

Remarque : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2026S00076VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

Karim Daldoul, caution hypothécaire, demeurant au n°11 rue du Libéria Belvédère, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 8285 m² lui revenant dans la propriété objet du titre foncier n°76745 Monastir d'une superficie globale de 16570 m² sise à imadet touza délégation de Ksibet el Mediouni, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix globale : la mise à prix de la totalité des parts indivises est fixée à la somme de six cent vingt et un mille huit cent quarante cinq dinars (621.845.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 25/02/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h. Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00081VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Habib Ben Chedly Sebri, demeurant à Immeuble Amor Jegham Hammam Sousse, CIN 02003548.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°38605 Kairouan d'une superficie de 108742 m² dénommé «EL HANA» sis à Kairouan.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 885 706 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/02/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00091VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, Elkram 2015, Tunis.

Débiteur saisi : Abida Ramzi Ben Mohamed Ridha, titulaire de la C I N n°05326278, demeurant à rue Asad Ibn Elfourat, Sakit Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°100128 Sfax dénommé «Villa Menzel Cheker» d'une superficie de 951 m² sis à la route Menzel Cheker km 6 impasse Elallouche, route Oued Chaabouni Sfax, c'est un terrain rectangulaire entouré de murs sur ses quatre cotés, il est de 32.90 m du coin sud-ouest vers l'est puis vers le creux en bifurquant vers l'est 5.20 m puis vers l'entrée de l'est 25.50, puis vers l'ouest 36.15 m et vers Elkebla 23.35m, il a bâti une villa d'une architecture moderne d'une superficie couverte de 458 m² : - Rez-de-chaussée de 300 m² qui comprend un salon recouvert de marbre blanc importé, spacieuse et donnant sur le jardin avant et la piscine, il possède un escalier en marbre menant à l'étage supérieure, un premier couloir qui mène à la cuisine principale, une petite chambre et une toilette, un deuxième couloir couvert de marbre qui mène à un salon, au bout se trouve une porte donnant sur un grand garage pour deux voitures avec une cuisine secondaire et une armoire murale.

- L'étage d'une superficie couverte de 158 m² et se compose de deux parties : la partie au premier niveau est un bloc de nuit qui se compose d'un couloir menant à une Suite Parentale (chambre à coucher, salle de bain et un dressing), Suite des Enfants (deux chambres à coucher et une salle de bain). La partie au deuxième niveau est une Suite des Amis qui se compose d'une chambre à coucher, une salle de bain et un dressing. La villa est entièrement équipée, menuiserie en bois de bonne qualité, toutes les fenêtres sont équipées de vitrage, d'aluminium et de michlere, le plafond est en plâtre avec des spots, entièrement peint et décorée, dans l'espace extérieure de la villa se trouve un jardin planté d'herbe naturelle, le sol de l'allée principale est en carreaux de céramique et glaçure, dans le coin sud-ouest de la villa se trouve une piscine entièrement construite, équipée et décorée avec un local technique et un dispositif de filtration et de traitement de l'eau, du coté ouest il y a un barbecue et une buvette. La propriété est bordée par la Kebla d'une rue de 10 mètres de largeur, de l'est l'entrée, du sud Ben Ayed et de l'ouest Maala.

Mise à prix : Neuf cent quatre vingt mille dinars (980.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmad Aloulou prés de la CNSS Sfax, le mercredi 25 Février 2026 (25/02/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00093VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Ilyés Kallel

Avocat la cour de cassation

27 avenue Hédi Chaker 3000 Sfax

Tél : 74 226 461

Fax : 74 224 114

Poursuivant : Société Commerciale de matériaux de construction et d'équipements moderne, au nom de son représentant légal, Société à responsabilité limitée inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0003963J, sis à la rue Mohamed Hedi Khfacha Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Mr Ramzi Chetoui, gérant de société, Titulaire de la CIN n°08357147 sis à la route de Nefta Tozeur.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 02/3/2026 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tozeur à la vente de deux propriétés comme suit :

1ère propriété : objet du titre foncier N°2839 Tozeur dénommé «Ahmed» : situé au centre ville de Tozeur coté sud dans une zone urbaine et consiste en un immeuble d'une superficie de 201 m² de terrain sur lequel est édifié une construction a deux étages le rez-de-chaussée a une entrée du coté nord et l'étage a une entrée du coté ouest.

- Le rez-de-chaussée d'une superficie de 201 m² constitué de trois chambres à coucher, un séjour, une terrasse couverte et deux chambres anciennes dans un état d'insalubrité.

- L'étage complètement séparé du rez-de-chaussée constituer de trois chambres à coucher, un séjour, une cuisine, une salle de bain et une toilette en cour.

La construction est en béton et la fondation en béton armé les fenêtres en bois et en aluminium et les murs de la cuisine en faïence, l'immeuble est équipé de plusieurs climatiseurs et relié au réseau d'électricité et eaux potable et d'assainissement, la totalité de l'immeuble est à usage habitation.

2ème propriété : objet du titre foncier n°795 Tozeur dénommé «Complexe Houda» : Situé au centre ville de Tozeur coté ouest direction de Nefta dans une zone stratégique urbaine et commerciale, d'une superficie de 1233 m² sur lequel est édifié un dépôt pour la vente du bois et un garage de réparation des voitures, la superficie est couverte en partie en dur dans la limite de 672 m² et en partie en tôle dans la limite de 477m² et du coté sud est une superficie couverte en béton de 64 m², la totalité de la superficie couverte est de 121 0 m², dans l'état actuel tout le local est vide et non exploité l'immeuble est relié au réseau d'électricité et eaux potable .

Mise à prix : Le prix de l'immeuble objet du titre foncier n°2839» Tozeur dénommé «Ahmed» est fixé à deux cent trente trois mille cent vingt cinq dinars (233.125.000 D) et le prix de l'immeuble objet du titre foncier n°795» Tozeur dénommé «Complexe Houda» est fixé à neuf cent soixante dix huit mille cent quinze dinars (978.115.000 D) auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de travail.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Tozeur, où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2026X00097VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40% du prix

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Les héritiers de feu Habib Ben Hassan Ben Belkacem : ses frères et sœurs El Hadi CIN n°05292868, Abdelkrim CIN n°05276502 Nasr CIN n°01179195, Mariem CIN n°01337359, Zahra CIN n°08780559 et Fathia CIN n°11108341, domiciliés à Jebiniana, Sfax, représentés par Me Salah Triki, avocat, 8 rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax, MF 275819M/A/P/000.

Débiteur saisi : Al-Akri bint Hassan bin Belkacem CIN N°05239063 domiciliée à la route Al-Ajanga Al-Jabarna, Sfax

Immeuble saisi :

L'ensemble de la propriété, comprenant un terrain de 602 m² avec un bâtiment de deux étages en cours de construction, situé sur la route de Mahdia, km 11 Sfax. Il est bordé au sud par Mounir Mallek, à l'est par Gargouri - actuellement une rue, au sud par Tarek Touati et une rue et à l'ouest par Chakroun. Le rez-de-chaussée, en construction, mesure environ 126 m² et comprend une véranda orientée sud-est, un vestibule, un salon, une salle de réception, un couloir menant à une chambre, une salle de bain et une cuisine. Il comprend également une terrasse couverte à l'ouest. Les murs intérieurs du rez-de-chaussée sont enduits et peints, les murs extérieurs sont seulement enduits. Le sol n'est pas pavé. La salle de bain et la cuisine sont inachevées. Les portes et les fenêtres ne sont pas installées. L'étage, en construction, mesure environ 126m² et ses murs extérieurs ne sont pas enduits au sud, à l'est et au sud, ainsi qu'en partie à l'ouest. Il convient de noter que l'étage supérieur n'est pas accessible par un escalier et que le logement n'est pas équipé de compteurs d'eau ou d'électricité.

La mise à prix :

Cent vingt deux mille huit cent quatre vingt douze dinars (122892.000 D).

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi 23/02/2026 au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboulkacem Chebbi Sfax à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour plus amples Informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2026X00098VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74299083

L'adjudication aura lieu le mercredi 25/02/2026 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1- comptoir Fadhila de vente de matériaux de construction en gros. Titulaire du registre de commerce n°B0830002012 demeurant à la route de Gremda km 0.5 immeuble Rayhana Sfax débiteur principal.

2- Abdallah Abdelhedi ayant élu son domicile au cabinet de son avocate maître Lobna Moalla immeuble Ellyssa centre à Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire titulaire de la CIN n°05342487.

3- Lobna Bent Slim Baklouti demeurant à la route d'el Mharza km 2 impasse Kriaa Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire titulaire de la CIN n°08775870

Biens objets de la vente aux enchères :

1- La totalité de la propriété revenant à la caution réelle et hypothécaire Abdallah Abelhedi sise à la route de l'aérodrome km 8 Sfax et consiste en un terrain nu de 1131 m² délimité au sud par une rue à l'est Amina Abdelhedi au nord Mohamed Bouaziz et Ben Ayed chacun d'une part. à l'ouest Nabil Abdelhedi le terrain est clôturé de ses quatre cotés.

2- La totalité de la propriété appartient à la caution réelle et hypothécaire Lobna Baklouti sise à la route de l'aérodrome km 8, elle consiste en un terrain nu d'une superficie de 860 m², délimité au sud par Mustapha Abdelhedi, au nord une rue, à l'est une rue à l'ouest Sami Abdelhedi, il est clôturé de ses cotés ouest et sud uniquement.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères :

Pour la première propriété cent treize mille dinars (113.000,000 dinars)

Pour la deuxième propriété quatre vingt quinze mille dinars (95.000.000 dinars).

Expert désigné : Mr Ilyess Medhioub son n° de téléphone est le 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2026X00105VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société

ATLALNTIS PRODUCTION SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°52522 le 8/01/2026 à l'encontre de la société ATLANTIS PRODUCTION SARL I.U 0025613H, en désignant Rached Zaghdoudi syndic de faillite.

Les créanciers sont tenus de reproduire leurs créances avec justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2026R00168VEPA2

Avis aux créanciers

Société MAGHREB EMBALLAGE + SARL

MF : 1266695 Z

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 29/12/2025 dans l'affaire n° 151, il a été décidé le remplacement de Monsieur Badreddine AIFA, syndic de faillite de la Société MAGHREB EMBALLAGE par Monsieur Noureddine Ayoub, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère. (Tél : 71 843 062 - 98541481)

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances, au bureau du syndic de faillite Noureddine Ayoub dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2026R00184VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°25222 émanée de président du tribunal de première instance de Monastir en date du 12/01/2026 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens des époux Adel Ben Wanes Charfi et Amel Omor Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00073VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

En vertu de la décision en référé par le Tribunal de 1ère instance de Sousse du 20 janvier 2026 décidant la nomination de Zouhaier OUNI en qualité d'administrateur judiciaire de la société «RMG RESTAURANT», immatriculée au Registre national des entreprises sous le numéro 1812079Z, pour assurer d'administration et la gestion de la société sous la supervision de Monsieur le juge chargé du contrôle des opérations de crédit, de liquidation et d'administration judiciaire, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 30 janvier 2026.

2026S00075VEPA2

Jugement déclaratif de faillite de la société

Global Trading group

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse sous n°235 en date du 23/12/2025, il a été prononcé la mise en faillite de la Société Global Trading group titulaire du matricule fiscal n°1221925/A et sise à l'immeuble Saidane, bureau 2 à l'avenue de l'indépendance à Sousse.

Aussi, il a été décidé de fixer la date de cessation de paiement le 13/10/2025 et de nommer M.Sadok Mosbah en tant que syndic de faillite.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite au 12 Rue Menvielle 4000 Sousse. Tél : 99 961 170 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2026S00083VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à la route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ quatre millions sept cent soixante seize mille neuf cent quatre vingt dix huit dinars et 490 millimes (4 776 998,490 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 16/02/2026

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00084VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 16/01/2026 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble El Hifienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 13 Février 2026. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2026S00085VEPA2

Règlement Judiciaire

Société "PATISSERIE ESSAADA"

S.A.R.L

I.U : 982278R

Siège : Rue Bairam Tounssi N°15 Denden La Manouba

Capital : 860.000,000 Dinars

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de La Manouba en date du 08 janvier 2026, il a été ordonné l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société «Assaâda pour les Pâtisseries Tunisiennes», avec l'ouverture d'une première période d'observation ne dépassant pas neuf (09) mois, prorogeable pour une durée n'excédant pas trois (03) mois.

Il a également été désigné Maître Siham Khalfi en qualité d'administrateur judiciaire, à laquelle a été confiée la mission d'établir l'inventaire des biens de l'entreprise en présence de son dirigeant ou de son représentant, de vérifier la réalité de sa situation économique, financière et sociale, et d'élaborer un plan de sauvetage tenant compte de la poursuite de l'activité de l'entreprise, de la préservation des emplois et de l'intérêt de ses créanciers. Elle devra présenter un rapport préliminaire dans un délai ne dépassant pas deux (02) mois à compter de la date de la décision, le tout sous la supervision du Juge - Commissaire, Madame Khawla Ayari.

Le Tribunal a également ordonné la suspension de toute procédure d'exécution visant le recouvrement de créances antérieures à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire ou la restitution de biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement d'une dette, ainsi que l'arrêt du cours de toutes majorations, pénalités de retard et intérêts, et la suspension des délais de déchéance pendant la période d'observation, sans que cette suspension ne puisse, en tout état de cause, excéder douze (12) mois.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances antérieures à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication au JORT, et de soixante (60) jours pour les créanciers résident hors du territoire tunisien, conformément aux délais prévus par l'article 445 de la loi n°36 de l'année 2016, en date du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives.

La déclaration des créances doit être effectuée au bureau de l'administrateur judiciaire sis au n°19, rue de Libye, Lafayette, Tunis 1002.

2026400243VEPA2

Vente de Bien immobilier, Matériels et équipements

Règlement judiciaire N°182

Société Chemiserie de Boumardes en faillite

Capital social : 150.000DT «SARL»

Identifiant Unique : 296191 M/A/M/000

CNSS : 108809/72

Siège social : N° 23, Rue Charles de Gaule - Tunis

Suite à l'approbation du TPI 1 de Tunis le 21/12/2025 et l'autorisation

pour le Syndic de la faillite d'effectuer des démarches judiciaires pour céder ce qui suit :

- Bien immobilier situé à Boumerdès.

- Matériels et équipements

A noter que tous les articles objet de la vente sont détaillés dans le cahier des charges.

A cet effet Le Syndic de la faillite informe tout intéressé par la cession pour le Bien immobilier ou pour la vente de Matériels et équipements de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 150 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Syndic de la faillite Jalel HADDAD vente Bien immobilier et Matériels appartenants à la Société Chemiserie Boumerdes en faillite, à ne pas ouvrir confidentiel «Règlement judiciaire N°182»

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD est fixé pour le Vendredi 27 Février 2026 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour visite du Bien immobilier ou pour consulter les Matériels et équipements objet de la vente situé au local de la société, veuillez-vous adresser au cabinet de Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD sis au, 1 Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le Syndic de la faillite.

Tél : 71 277 191 - Portable 28179479 - E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2026400255VEPA2

Société Aulis Fashion

Sarl au capital de : 300 000 dinars

Rue des Entrepreneurs Zone Industrielle Charguia 2 Ariana

IU : 0962471 E

En vertu de la décision de la Chambre de délibérée du Tribunal de 1ère Instance d'Ariana dans l'affaire n°290 en date du 9 Janvier 2026 il a été décidé de changer le commissaire d'Exécution l'Expert Ameur Mansour par l'Expert Akram Chriti sis au 5 Bis avenue Tahar Ben Ammar app 113 Manar 2 Tunis Tél 58135136 et ceux pour exécuter les décisions prises dans l'affaire du 24/02/2020 sous le n°290 sous Tutelle de Juge Commissaire Madame Insaf Ayari.

2026400263VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de liquidation

Maître Azri Mabrouk nommé liquidateur judiciaire pour liquider la société Hôtel relais du Sahara M .F : 0027108 D auprès du tribunal de première instance de Tataouine, que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de liquidation le 23/01/2026.

2026400264VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNIPELLETS SA

Société anonyme

Au capital de 1.320.000 Dinars

Siège social : 51, Zone Industrielle Zriba 4, Hammam Zriba Zaghouan

Identifiant Unique : 1308970G

Les actionnaires de la Société TUNIPELLETS SA, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19/02/2026 à 10 h du matin, au siège de la BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary, Cité les jardins II - Bloc B, 3ème étage - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices clos au 31/12/2022 et au 31/12/2023

2/ Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos au 31/12/2022 et 31/12/2023 et approbation des états financiers au titre des mêmes exercices ainsi que les conventions prévues par l'article 200 du CSC.

3/ Affectation des résultats

4/ Quitus aux administrateurs

5/ Fixation des jetons de présence

6/ Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2026R00177SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Raison sociale : LES ABATTOIRES DES VOLAILLES «SAVOL»

Société anonyme (S A)

Capital : 817.200.30 DT

Adresse : Km 03 Route de Tunis Korba 8070

Identifiant Unique : 0388354Y

Messieurs Les Actionnaires de la Société «SAVOL» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social le mardi 10/02/2026 à 9 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée générale ordinaire pour l'exercice clos au 31/12/2024. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2024

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatif à l'exercice clos au 31/12/2024

4- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2024

5- Approbation des conventions règlementées prévues aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

6- Nomination d'un commissaire aux comptes

7- Approbation de la nomination d'un Administrateur

8- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.

9- Fixation des jetons de présence

10- Pouvoirs pour formalités.

2026R00183SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine

SODIT SICAR

Société anonyme

Capital de 8.333.000 TND

Siège social : 128 Av Habib Bourguiba Immeuble Al Baraka 1er étage Tataouine 3200

Identifiant Unique : 1457952J

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 16 févier 2026 à 11 heures à l'hôtel «Novotel» Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation de l'assemblée Générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2024 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

- Affectation des résultats ;

- Fixation et octroi des jetons de présence pour les administrateurs pour l'exercice 2024 ;

- Composition du conseil d'administration et Désignation des administrateurs pour le mandat 2025-2027

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

2026R00186SANB3

Report de l'assemblée générale extraordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Identifiant Unique : 1038331B

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société «Carthage Médical», nous vous informons que l'AGE prévue le 8/02/2026 sera reportée à une date ultérieure.

2026S00086SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société industrielle de Sacherie

Société anonyme

Au capital de 2.100.000

Siège social : Carrefour Mesjed Issa - Route de Jemmel - 5012 Sahline - Tunisie

RCS : RNE : 0020367 RAM 000

Les actionnaires de la société anonyme dite Société Industrielle de Sacherie, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 25 Février 2026 à 12 h au Siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Proposition d'augmentation de capital par apport en numéraires et/ou conversion des créances.

2- Modification corrélative des statuts.

3- Validation du projet et du schéma d'investissement.

4- Questions diverses.

2026S00088SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20/2/2025

«Société Premium Holding»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social : 92.011.000 dinars

Identifiant unique : 1601819P

Siège social : BP, 38 zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse 4060

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société «Premium Holding», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 février 2026 à 10h au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des Etats et financiers et au rapport d'activité de l'année 2024

- Approbation des Etats et financiers consolidés et au rapport d'activité du groupe de l'année 2024

- Affectation du résultat

- Jetons de présence

- Quitus pour les administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «Premium Holding».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures.

2026S00097SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE ECONOMIC AUTO

SA Au capital de 9 000 000 DT

Identifiant Unique : 0045814B

Registre de commerce : B183701996

Matricule Fiscal : 45814BAM000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 24 février 2026 à 9h du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Approbation de la démission du commissaire aux comptes de la société;

3. Désignation d'un commissaire aux comptes;

4. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026400249SANB3

DATA CENTER

Société anonyme

Au capital de 34.300.000 dinars

Siège social : Z.I ENNFIDHA Lot 47-48 Sousse

Identifiant unique : 1090273G

Messieurs les actionnaires de la société «Eo Data Center» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 19 Février 2026 à 10 Heures, au 15 Avenue de Carthage - 1000 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation;

2. Rectification de la cinquième et la sixième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2025 ;

3. Pouvoirs.

2026400252SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société WEVIOO, société anonyme au capital social 2 636 330 dinars immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0750270V dont le siège social est sis Lot 31 zone industrielle Chotrana II Ariana.

Les actionnaires sont convoqués pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire le Lundi 23 février 2026 à 9 h30 au siège social de la société sis lot 31 zone industrielle Chotrana II Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;

2. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Décision relative à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (le cas échéant, montant, modalités et conditions) ;

4. Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social;

5. Questions diverses.

2026400256SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société WEVIOO, société anonyme au capital social 2 636 330 dinars immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0750270V dont le siège social est sis Lot 31 zone industrielle Chotrana II Ariana.

Les actionnaires sont convoqués pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire le lundi 23 février 2026 à 9 h au siège social de la société sis lot 31 zone industrielle Chotrana II Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2024 ;

- Questions diverses.

2026400257SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Injection du plastique Alimentaire SIPA

Société anonyme

Au capital de 17.600.000 dinars

Siège social : 6, avenue Kheireddine Pacha - Tunis

MF : 0868350Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société d'injection du plastique alimentaire SIPA, société anonyme au capital de 17.600.000 dinars dont le siège social est au 06, Avenue Kheir-Eddine Pacha 1002 Tunis, titulaire de l'identifiant unique 0868350Q/A/M/000, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 février 2026 à 10h de matin à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation;

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Pouvoirs pour formalités.

2026400262SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Entreprise de Transport Terrestres «E.T.T s.a.r.l»

Capital social : 1.500 000 dt

Mtl Fiscal : 926415 R/A/M/000

Siège social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les associés de l'Entreprise de transport terrestres E.T.T s.a.r.l sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 27/02/2026 à 11h00 au siège de la société pour ce prononcé sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du gérant.

2026R00188SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Adel ben Ahmed Hammedi titulaire de la CIN n°00710496 de son plein gré et du plein gré des autres héritiers de son père Ahmed ben Maawi Hammedi déclarent la perte du titre de propriété n°4252/11 objet du titre foncier 43841 Kairouan sise à Hammed délégation de Chbika gouvernorat de Kairouan Déclaration sur l'honneur daté le18/12/2025.

2026S00082DIVD2

Avis

Mr Achraf Jarraya annonce que le titre de la propriété de ses 2 lots : la superficie du 1er lot est 500 m² et du 2ème est 501m² sises à la route Gremda km 08 Sfax sont perdus et qu'il désire obtenir un nouveau acte original de chaque titre.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise à Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00101DIVD2

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Société d'Assurances

Au Capital de 25.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

UI : 1121936X

Conformément aux dispositions des articles 43 et 44 de la loi n°2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie ci-dessous la liste nominative des détenteurs des avoirs exigibles résultant des contrats d'assurance-vie et de capitalisation n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit par leurs ayants droit pendant une période de 15 ans sans interruption au 31 décembre 2025.

En conséquence, toute personne figurant sur la liste précitée est tenue de se présenter au siège social de la société avant le 15 février 2026. Passé ce délai, et conformément à la loi, les montants non réclamés seront transférés au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

Liste des détenteurs des avoirs exigibles :

- **Ben Abdallah Taoufik.**
- ***Ben Slama Ezzeddine.***
- **Fadhel Mahmoud.**
- **Kaddour Cherif.**
- **Rahmani Mohamed.**
- **Turki Ridha.**

2026400282BCFA5